GUIDE DU GIRARDIN INDUSTRIEL 2026

DÉFISCALISATION
GIRARDIN INDUSTRIEL

KACIUS

Définition

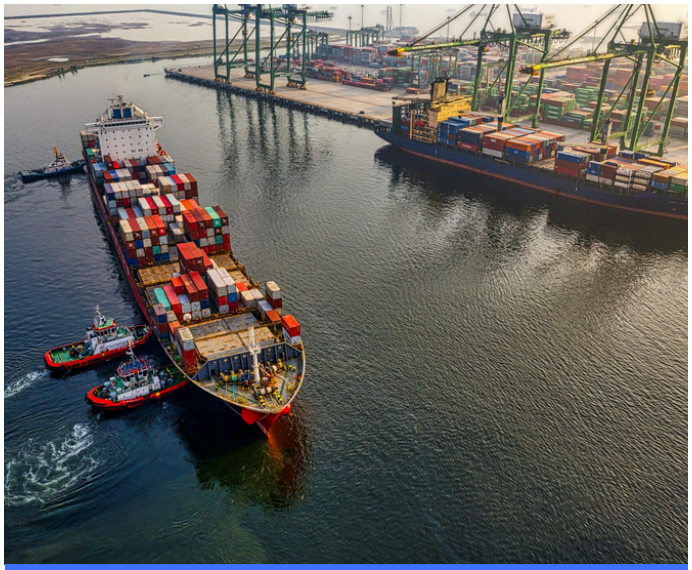

Le Girardin Industriel est **une réduction d'impôt**

L'opération repose sur le **financement**, via une ou plusieurs SNC (Société en Nom Collectif), de **matériels productifs** destinés à être loués, avec option d'achat, pour une durée de cinq ans à des entreprises exploitantes situées dans les **Départements et Collectivités d'Outre-Mer**.

Le dispositif Girardin Industriel est régi par l'Article 199 undecies B du CGI. Il est appelé investissement outre-mer dans le cadre d'une entreprise.

POUR QUI ?

Pour les contribuables domiciliés en France, payant leurs impôts en France.

Principe

L'investissement est fait **à fonds perdus.**

L'apport est fait en année N pour obtenir en année N+1 **une réduction d'impôt sur les revenus de l'année N.**

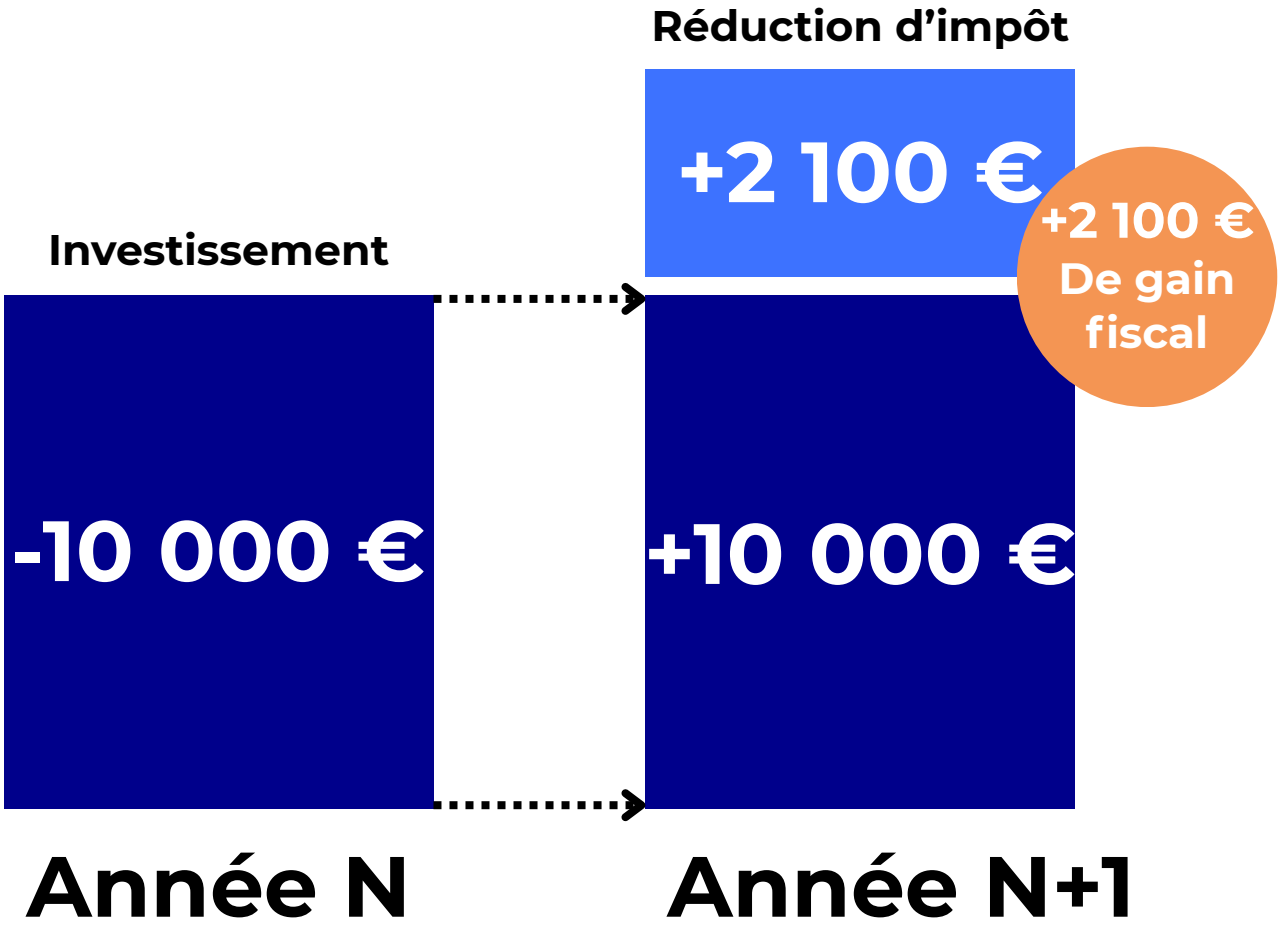

***Exemple à 21 % de rentabilité**

Calcul du montant de l'apport

Pour une rentabilité à 21 % :
Apport client = réduction d'impôt cible / 1,21

CAS N°1

Impôt estimé : 5 000 €

Revenus nets avant abattement :

Célibataire 40 000 €

Couple Marié 60 000 €

Couple marié et 2 enfants 71 000 €

Aucune réduction IR de prévue sur l'année en cours
(ni l'employé domicile ou frais de garde)
18 000 € (plafond niches fiscales)
18 000/ 44 %* = 40 909 € **(montant maximal de sa réduction d'impôt en Girardin Industriel)**

Apport = 5 000 / 1,21 = 4 132 €
Réduction = 5 000 €
Gain = 868 €

CAS N°2

Impôt estimé : 30 000€

Revenus nets avant abattement :

Célibataire 115 000 €

Couple Marié 150 000 €

Couple marié et 2 enfants 160 000 €

+ Employé à domicile crédit IR de 5 750 € (soit dépenses 11 500 €)

Aucune réduction IR de prévue sur l'année en cours
(ni l'employé domicile ou frais de garde)
18 000 € (plafond niches fiscales)
(18 000 - 5 750) / 44 %* = 27 840 € **(montant maximal de sa réduction d'impôt en Girardin Industriel)**

Monsieur ne pourra pas obtenir 30 000 € de réduction en Girardin Industriel :
Apport = 27 840 / 1,21 = 23 008 €
Réduction = 27 840 €
Gain = 4 832 €

Secteurs d'activité concernés

L'INVESTISSEMENT SE FAIT DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ TELS QUE

l'industrie, le bâtiment et travaux publics et l'agriculture.

Véhicules du BTP

Matériels industriels

Aménagements de terrains, irrigation, plantations

photos non commerciales

Où se font les investissements ?

LA MARTINIQUE

GUADELOUPE

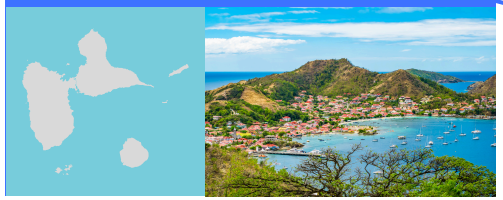

GUYANE

LA RÉUNION

Obligations et garanties

SPECIFICITÉS

Pour bénéficier de la réduction Girardin Industriel, le souscripteur doit être résident en France et payer ses impôts en France.

- On ne peut défiscaliser ni la flat tax, ni la CSG, ni les plus values immobilières.
- Le souscripteur est associé de SNC. S'il est salarié ou retraité il pourrait être affilié à l'URSSAF et dans ce cas devra payer une contribution pour la formation professionnelle qui sera prise en charge par le monteur.
- Certaines professions réglementées ne donnent pas le droit d'être dans une SNC dans laquelle l'associé a le statut de commerçant.
- Les autoentrepreneurs ne peuvent pas être dans une SNC.

RISQUES ET GARANTIES

- Risques locatifs limités avec la répartition dans 5 SNC (matériels facilement reloués par un autre exploitant en cas de défaut d'exploitation).
- Clause systématique de non recours envers les associés et la SNC en cas de défaut de paiement de l'exploitant.
- Assurances : obligation d'assurance des matériels, attestation d'assurance fournie par l'assureur.
- Prise en charge fiscale (les risques financiers et fiscaux sont couverts) et sociale (URSSAF) et assistance juridique couvrant toute demande de l'administration.
- Assurance RC Pro spécifique couvrant tout risque de montage ou de gestion des SNC.

Calendrier annuel 2026

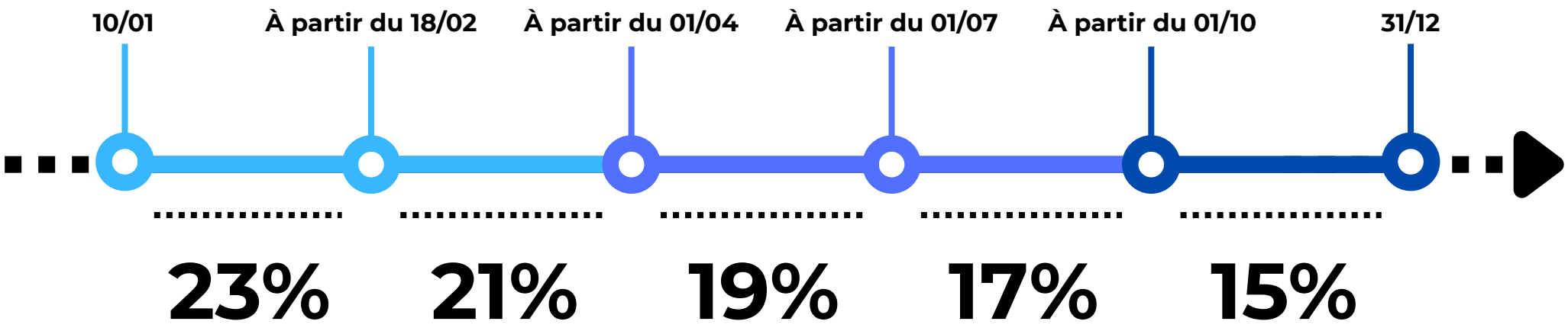

N+1

Déclaration fiscale à partir d'avril
•
Remboursement en août

KACIUS

www.kacius.fr
contact@kacius.fr
01 42 66 50 70

Pour en savoir plus : la-loi-girardin-industriel.fr